

•syndicat
•des
•scénaristes

juin 2026

une réflexion du sds

garantir une
continuité
de revenus

Rattacher les artistes-auteurs
au droit commun

pour un métier plus juste,
chaque voix compte.

Préambule : Le Syndicat des Scénaristes **soutient la proposition de loi visant à garantir la continuité des revenus** des artistes-auteurs aux côtés de l'Intersyndicale des Artistes-Auteurs.

*Nous souhaitons ici apporter des éléments de réflexion quant à la situation des artistes-auteurs en général et des scénaristes en particulier, et à **l'opportunité d'amélioration non seulement de cette situation, mais aussi de la création française en général**, que représente le projet de continuité de revenus des artistes-auteurs .*

1. CONTEXTE : UNE PRÉCARITÉ STRUCTURELLE DES ARTISTES-AUTEURS

L'Observatoire ministériel des revenus et de l'activité des artistes-auteurs¹ note dans ses rapports que sur les 357 000 artistes-auteurs exerçant en France environ 109 000 vivent principalement de leurs droits d'auteur, souvent très modestes.

Sur ces 109 000, seuls 50 000 artistes-auteurs dépassent le seuil d'affiliation au régime de retraite complémentaire obligatoire de tous les artistes-auteurs professionnels percevant des droits d'auteur, le RAAP (10 485 €/an, soit 900 SMIC horaire).

Même ces « professionnels » connaissent de fortes irrégularités de revenus. Comme nous l'avons souligné, le travail et le droit d'auteur sont décorrélés. Cette situation incite à maximiser la valorisation des droits patrimoniaux au détriment d'une rémunération directe du travail d'écriture, poussant les artistes-auteurs à prendre des risques en travaillant souvent gratuitement dans l'espoir d'être payés plus tard.

Une précarité générale qui n'épargne pas les scénaristes.

Les données de l'Observatoire révèlent que les scénaristes constituent une population avec de fortes disparités de revenus. Malgré l'exercice de leur activité au sein d'une industrie audiovisuelle développée, soutenue par les pouvoirs publics et heureusement protégée par l'exception culturelle, les revenus des scénaristes sont fragmentés : le montant garanti en amont (avance sur droits) n'est pas corrélé au temps de travail tandis qu'en aval les droits individuels autant que collectifs sont aussi incertains dans leurs montants que dans le calendrier de leur perception.

L'étude CNC-SACD² de 2019 sur l'écriture des films et séries français démontre que les scénaristes "touchent jusqu'à un tiers de leur rémunération à la fin du travail d'écriture, soit près de 2 ans après le début du projet".

Là où on pourrait penser que la multiplication des diffuseurs a multiplié d'autant les opportunités, elle a paradoxalement diminué le taux de complétion des projets.

¹[Travaux de l'Observatoire des revenus et de l'activité des artistes-auteurs](#)

²[Étude CNC "Écriture des films et des séries en France" \(2019\)](#)

L'arrivée des plateformes de streaming a multiplié les appels à projets qui n'aboutissent pas et dont la rémunération est donc mécaniquement faible malgré le temps passé à les développer. D'autres événements conjoncturels tels la baisse du nombre d'entrées en salle de cinéma, les troubles dans le secteur de l'animation ou la baisse du budget de l'audiovisuel public échappent totalement aux scénaristes et impactent leurs revenus directement ou indirectement.

Ainsi, seule une minorité de scénaristes parvient à vivre de leur œuvre : nombreux sont ceux qui arrêtent ou doivent cumuler un « métier d'appoint ». Il n'existe pas de filet de sécurité : l'intermittence ne couvre pas ces métiers, et le seul secours est le RSA ou d'autres formes d'aides sociales. De nombreux scénaristes talentueux ne pourront jamais intégrer le métier sans un dispositif de soutien adapté.

Les accords interprofessionnels sur les tarifs minima d'écriture en fiction, animation et cinéma restent insuffisants pour garantir un revenu décent.

Seuls 2 à 3% des auteurs touchent une part des recettes sur l'exploitation de leurs œuvres au titre de la gestion individuelle (RNPP).

Ces constats soulignent la nécessité d'introduire un dispositif spécifique afin de compléter les mécanismes existants et de proposer une protection adaptée aux particularités de nos métiers. Face à cette précarité structurelle, le Syndicat des Scénaristes défend un dispositif solidaire et adapté à la réalité des auteurs : la continuité de revenus des artistes-auteurs .

2. LA NÉCESSITÉ D'UNE CONTINUITÉ DE REVENUS

Conçu pour s'adapter aux carrières discontinues propres aux métiers de la création, ce mécanisme offrirait une véritable sécurité professionnelle aux scénaristes et artistes-auteurs, leur permettant de traverser les périodes de creux sans compromettre leur capacité à créer.

Au-delà de la protection sociale, la continuité de revenus permettrait de :

- donner une reconnaissance statutaire à la profession de scénariste ;
- sécuriser les parcours, permettre une montée en compétences et favoriser la diversité des voix et des récits
- encourager la création originale en libérant les auteurs de la dépendance à des conditions économiques précaires
- créer un filet de sécurité financier et créatif pour permettre aux auteurs de refuser des contrats abusifs et des conditions dégradées

Son financement, fondé sur un principe de solidarité interprofessionnelle, impliquerait l'ensemble de la filière culturelle (notamment les diffuseurs, dont la contribution pourrait être ajustée).

3. UNE MESURE DE PROPHYLAXIE CULTURELLE

Le Syndicat des Scénaristes soutient cette proposition en solidarité avec l'ensemble des artistes-auteurs, mais c'est en tant qu'organisation professionnelle de scénaristes que nous souhaitons apporter notre éclairage spécifique quant à l'importance de cette disposition.

Nous, scénaristes, occupons une place particulière dans l'écosystème créatif français. Notre champ d'activité se situe dans un secteur, l'audiovisuel, très industrialisé par rapport à celui des autres artistes auteurs. Nos œuvres nécessitent des fonds importants et une infrastructure spécifique pour parvenir à terme, et dépendent ainsi d'une chaîne de financement, de fabrication et d'exploitation complexe et fragile. Qu'on le veuille ou non, la concrétisation de nos œuvres, qu'il s'agisse de films, de séries, de téléfilms ou de séries d'animations, dépend en large majorité de « grands groupes » tant privés que publics, et d'institutions dont les orientations ou l'existence même sont sous l'autorité du politique. À tous ces titres, il est souvent difficile de séparer notre travail de création des pressions du marché ou d'orientations partisans.

Donner plus de liberté de création aux scénaristes c'est assurer un équilibre de la parole exprimée et la liberté de résister aux pressions quelles qu'elles soient et d'où qu'elles viennent. Il est du devoir de notre nation de donner à ses artistes la possibilité d'exprimer des voix uniques, d'avoir le temps de développer leurs œuvres et la possibilité de ne pas céder aux injonctions. C'est un choix de société que la continuité de revenus des artistes auteurs concourrait à parachever.

C'est pourquoi nous pensons que cette continuité de revenus est dans sa pleine application une mesure de **prophylaxie culturelle**. Par « prophylaxie culturelle », nous entendons que la continuité de revenus n'est pas seulement une contribution sociale : c'est une politique préventive et stratégique qui protège la vitalité du tissu culturel français et rapporte un dividende économique, diplomatique et démocratique.

De nombreux chiffres et évaluations macro-sectorielles soulignent l'importance économique du secteur culturel dans l'économie nationale. Notre tissu de créateurs et les dispositifs qui les encadrent et les protègent, de l'exception culturelle au CNC, en passant par le prix unique du livre ; sont d'ores et déjà reconnus comme des atouts au niveau mondial et souvent copiés. La culture française est un avantage concurrentiel et économique : conserver une création locale forte alimente l'export et les industries connexes (postproduction, édition, festivals, tourisme, etc.).

La continuité de revenus est donc aussi un investissement productif. Sécuriser les auteurs c'est maintenir des capacités créatives, réduire les ruptures de carrière et limiter la perte de talents vers d'autres secteurs. En garantissant un socle financier et social, on évite les ruptures professionnelles qui coûtent cher (santé mentale, désinsertion, recours à l'aide publique). À court terme, cela stabilise l'offre de créations (films, séries, livres, jeux, bandes dessinées, musique, etc.). À moyen et long terme, cela préserve un vivier de créateurs qui nourrissent l'industrie culturelle et ses emplois indirects.

Le retour sur investissement se retrouvera donc autant dans une productivité accrue que dans la diminution des dépenses liées à la santé et à l'exclusion sociale.

Les éléments de soft power et d'influence des artistes auteurs sont tout aussi essentiels à la vision globale de la continuité de revenus. Des créateurs stables produisent des œuvres qui diffusent valeurs, langue et influences, tant dans la

francophonie qu'à l'international. Ce sont les artistes vivants d'aujourd'hui qui créent le patrimoine de demain. La continuité de revenus contribuera à protéger et développer ce capital immatériel. Assurer la pérennité d'un terreau fertile c'est investir dans notre rayonnement présent et futur. Le soutien aux auteurs est à ce titre un outil de diplomatie culturelle.

C'est pourquoi nous défendons l'idée que la mesure relève d'une logique prophylactique, de prévention plutôt que de réparation. **C'est un dispositif à rendement social, économique et culturel positif.** Si par le passé nous n'avons peut-être pas perçu l'ampleur et les dangers de la désindustrialisation, il n'est pas trop tard pour mettre en place dès aujourd'hui une politique ambitieuse de lutte contre la dé-culturation. La continuité de revenus des artistes auteurs saura être l'une de ses mesures phares.

C'est aussi en conscience et en responsabilité que nous pensons que non seulement cette disposition nouvelle, mais aussi sa mise en œuvre telle que proposée dans le projet de loi, sont la meilleure réponse possible au constat transpartisan effectué par les députées Bourouaha et Galliard-Minier dans le rapport issu de leur mission « flash » de l'Assemblée nationale.

Toutes deux pointent la « précarité économique structurelle » des secteurs culturels et la « nécessité d'un modèle spécifique à la création française ».

Pour répondre à ces problématiques, il serait tentant de mettre en place une aide spécifique et sectorielle complexe. Ce serait pourtant un contresens administratif, budgétaire et politique. **Au nom de l'efficacité de l'action publique, la continuité de revenus est bien plus pertinente qu'une énième recension d'un « dispositif d'aide exceptionnelle ».** Dans une période où la pérennité et l'efficience des dispositifs publics doivent être une priorité, le mille-feuille administratif, l'empilement de « niches sociales » spécifiques aux conditions d'attribution complexes et variables s'avère bien plus inefficace qu'un dispositif général simple et clair tel que la continuité de revenus.

Il est on ne peut plus logique de reconnaître des droits sociaux adaptés aux auteurs. La continuité de revenus rend possible une création libre, pluraliste et ouverte, élément incontestable de développement économique et condition essentielle pour maintenir la diversité culturelle.